

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20230307-2023-02-002-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Réunion du Comité du 7 Mars 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à STS SULPICE LE GUERETOIS à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 28 février 2023

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; BOISRAMIÉ Guy ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Gérard ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAUVEAU Pascal ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GLENISSON Marie-Claude ; GRIMAUD Hervé ; HIVERT Eric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; JANNOT Florence ; LABESSE Jean Claude ; LAMONTAGNE Gilles ; MALFAISAN Frédéric ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MOUTAUD Christophe ; NIQUET Jean-Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PHILIPPON Kévin ; PICHON Sabine ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINÉ Patrick ; POTHEAU Christian ; RAPIN Franck ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VELGHE Jacques ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : BRUNATI Gilles ; DAUDON Moïse ; DINDAULT Gérard ; GALATEAU André-Jacky ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie ; PASCAUD Pierre ; PICHON Bruno.

Excusés : BARDET Didier ; BIGALION Marie-Pierre ; BOQUET Jacques-André ; BOURSAULT Sébastien ; BRIAULT Frédéric ; HAMONEAU Nicolas ; LAMOUREUX Didier ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PICQUENOT Quentin ; VERBRUGGHE Isabelle ; VINCENT Victorien ; VOISIN Stéphane.

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

HAMONEAU Nicolas (MAISONNISES) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain (CCPCM)
MATIGOT J-R (VAREILLES) donne pouvoir à HUGHET Sylvain (ComCom Pays Sostranien)
MONDON Thierry (Com Com BGB) donne pouvoir à RIOT Philippe (Châtelus le Marcheix)
PICQUENOT Quentin (LE GRAND BOURG) donne pouvoir à LABESSE J-C (St Sulpice le G.)
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LA SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (Com Com Pays Sostranien)
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)
GLENISSON M-Claude (Com Com Pays Dunois) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis (LAFAT)

DELIBERATION n°2023-02-002

Collège : Affaires Générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	71	109
Pouvoirs	7	11
Votants	78	120

Code nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Objet : Elargissement SPANC à la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Monsieur le Président indique que la communauté de communes Creuse Sud-Ouest a sollicité Evolis 23 pour un transfert de la compétence SPANC. Au vu des enjeux et du travail à mener, ce transfert ne pourrait pas avoir lieu au mieux avant le 1^{er} janvier 2024. Cet élargissement possible semble cohérent avec la politique menée depuis plusieurs années et permettrait de conforter l'idée d'un SPANC harmonisé sur une plus grande échelle. Ce transfert suppose néanmoins un travail important en amont avec en particulier des enjeux clés sur le personnel (2 agents au SPANC de CSO), l'implantation géographique (actuellement Ahun + Masbaraud) et

l'évolution du management et de la gestion du service. Avec de toute façon également les questions usuelles autour des tarifs, des pratiques etc.

Le conseil communautaire de CSO a émis le 31 janvier dernier un favorable pour mener cette étude en vue d'un éventuel transfert de compétence au 1^{er} janvier 2024.

Le comité syndical d'Évolis 23 est donc sollicité pour se positionner sur le principe pour ensuite avancer sur le travail à réaliser avant l'été 2023. S'agissant d'un agrandissement du périmètre d'Évolis 23, les adhérents devront être consultés (règles de majorité qualifiée).

Monsieur Le Président propose de donner un accord de principe pour mener des études de transfert de la compétence SPANC par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest au 1^{er} janvier 2024.

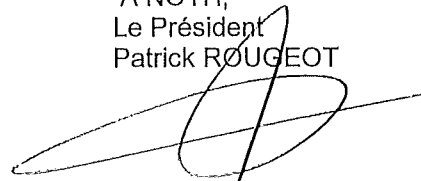
BO CR

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

➤ De donner un accord de principe pour mener des études de transfert de la compétence SPANC par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest au 1^{er} janvier 2024.

PUBLICATION : 16 MARS 2023

A NOTH,
Le Président
Patrick ROUGEOT



évolis 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - Tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073